

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Service DMJPM



Association Tutélaire Hélianthe

42 rue Normandie Niemen – CS 55833
72058 LE MANS CEDEX 2

☎ 02 43 77 17 55 - Email : contact@athsarthe.fr

💻 <https://www.athsarthe.fr>

LA VIE DU SERVICE

1.1	Nos locaux	p1
1.2	La Gouvernance	p2
1.3	Organigramme	p3
1.4	Les effectifs en ETP	p4
1.5	Les mouvements de l'Equipe en 2025	p5
1.6	Les réunions – les groupes de travail en 2025	p6
1.7	La formation des Equipes en 2025	p7-8
	☞ Zoom sur les évènements indésirables, les réclamations et les dispositions particulières	p9
	☞ Les Faits marquants	p10
	☞ Photos journée porte ouverte – intervention TARMAC	p11

L'ACTIVITE DU SERVICE MJPM

	Carte des secteurs	p12
2.1	Le nombre de mesures par type de mandat au 31 décembre 2025	p13
2.2	Evolution du nombre de mesures par type entre 2021 et 2025	p14-15
2.3	Flux et évolution des mesures en 2025	p16
2.4	Répartition des nouvelles mesures de protections par tribunaux en 2025	p17
2.5	Evolution du nombre de mesures par tribunaux entre 2021 et 2025	p18

LES CARACTERISTIQUES DE NOTRE PUBLIC (2021 à 2025)

3.1	Répartition des personnes protégées selon la mesure de protection et leur lieu de vie au 31 décembre 2025	p19
3.2	Répartition des Personnes protégées en % par mode d'hébergement entre 2021 à 2025	p 20
3.3	Répartition du lieu de vie des personnes protégées en 2025	p21
3.4	Evolution en % selon la situation familiale de 2021 à 2025	p22
3.5	Evolution en % par tranche d'âge de 2021 à 2025	p23
3.6	Evolution de la répartition Hommes/Femmes de 2021 et 2025	p23
3.7	Les tranches de revenus des personnes protégées	p24

NOS INTERVENTIONS AUPRES DU PUBLIC EN 2024 ET 2025

- | | | |
|-----|---|-----|
| 4.1 | Les délais d'ouverture | p25 |
| 4.2 | Le nombre de RDV avec les personnes protégées | p26 |

L'ACTIVITE DES FONCTIONS SUPPORTS

- | | | |
|-----|---|--------|
| 5.1 | Evolution du nombre de factures et ordonnancements traitées entre 2021 et 2025 | p27-28 |
| |  Les modes de paiements utilisés par les Mandataires | p27-28 |
| 5.2 | Evolution du nombre de courriers et requêtes entre 2021 à 2025 | p29 |

L'ACTIVITE DU POLE JURIDIQUE

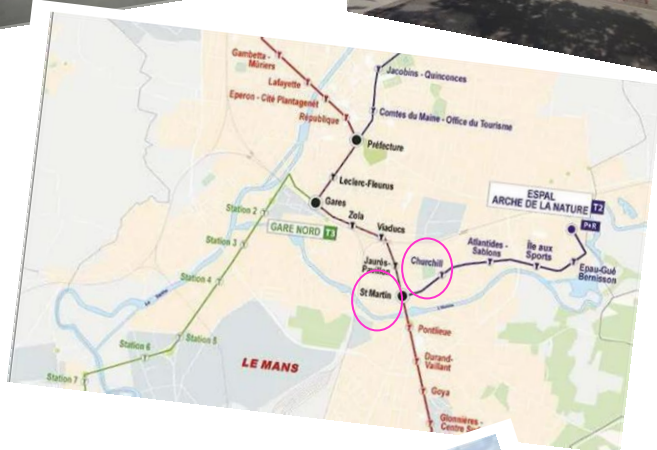
- | | | |
|-----|------------------------------|-----|
| 6.1 | Actes de disposition en 2025 | p30 |
| 6.2 | Autres actes en 2025 | p31 |

NOS PRESPECTIVES D'AMELIORATION CONTINUE EN 2026

p32

1 – LA VIE DU SERVICE EN 2025

1.1 – Nos locaux



Les locaux de l'ATH sont situés au sud du Mans, à 200m de la station de tramway Churchill et à 850 m de la station St Martin (bus et tramway).

Outre les visites à domicile, des rencontres avec les usagers du service ont lieu dans les locaux de l'ATH, sur rendez-vous.

L'ATH est ouvert au public tous les jours de la semaine de 9h00 à 12h00 sans rdv et de 14h00 à 16h30 sur rdv, sauf le mardi, ouverture de 14h00 à 16h30 sans rdv.

L'ATH est fermé au public le mardi matin car nous réservons ce créneau pour nos diverses réunions de service (p).



Fin d'année 2025, les espaces de bureaux sont désormais bien occupés.

Dans la perspective d'éventuelles nouvelles arrivées sans départ, la question de la capacité d'accueil se posera dans les prochains mois.

Il sera donc nécessaire d'envisager une réflexion sur un éventuel déménagement pour un local plus grand.

1.2 – La gouvernance en 2025

Pour le bon fonctionnement de l'association, en 2025, le **Conseil d'Administration** s'est réuni lors de :

- 7 Conseils d'Administration.
- 1 réunion de bureau (budget)
- 1 Assemblée Générale Ordinaire → Lors de l'**Assemblée Générale**, le 2 juin 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni afin de renouveler son bureau.
- 1 Assemblée Extraordinaire pour la révision des statuts

Entrée de **Madame PAUTONNIER Fabienne**, cooptée par un administrateur suite à la démission de Claude PETIT-LASSAY en janvier 2025 (comme le prévoit les statuts à l'Article 7).

Les membres présents désignent Madame GERMAIN Jeanine en qualité de membre d'honneur.

Le Conseil d'Administration est constitué de 14 membres :

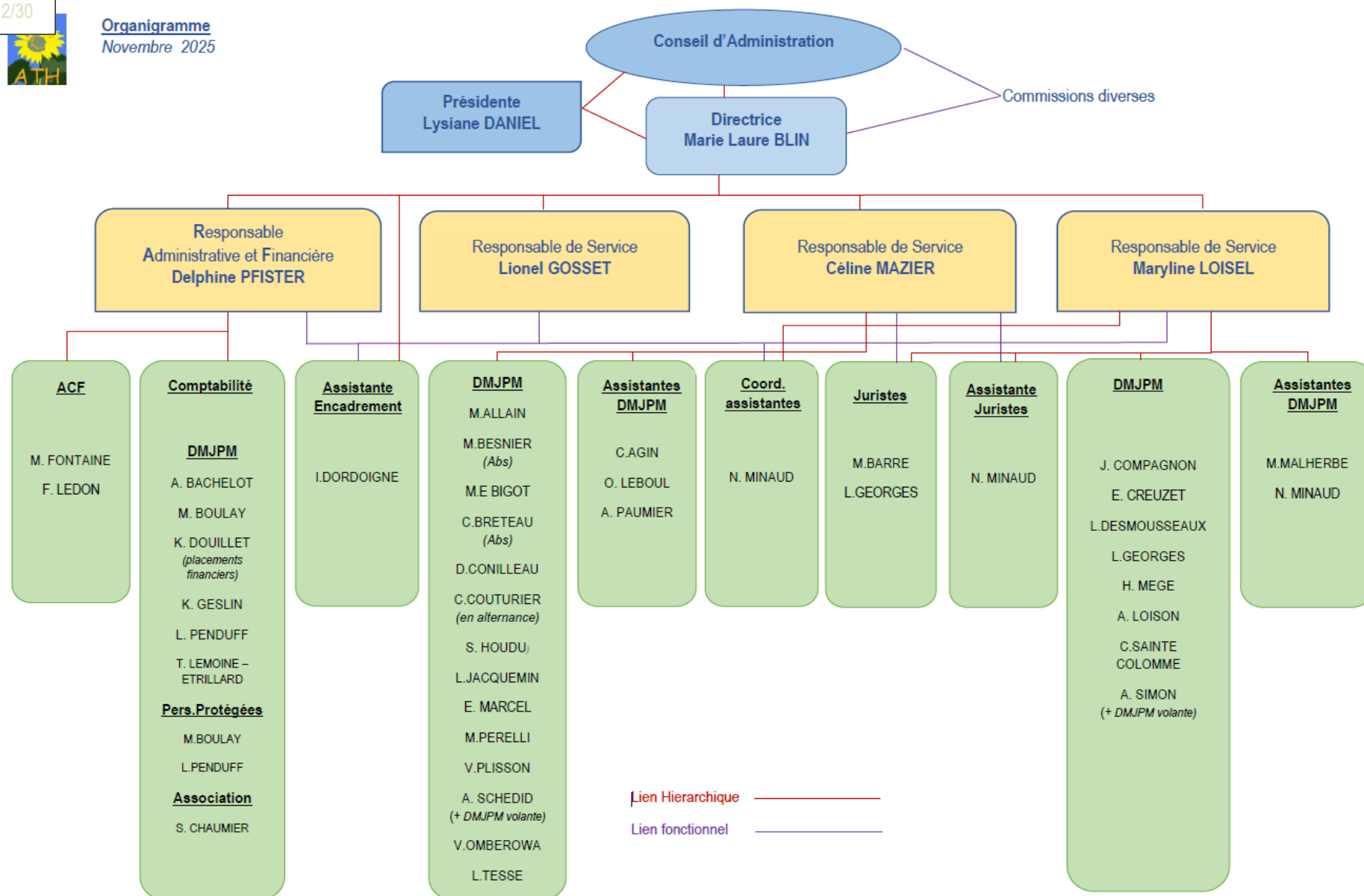
❖ **Membre d'honneur** : Jeanine GERMAIN

- | | |
|---|-----------------------|
| ➤ Présidente : Lysiane DANIEL | ➤ Nicole BEAUDOUIN |
| ➤ Vice-président : Annick TROTTIN | ➤ Philippe COSTEUX |
| ➤ Vice-président Adjoint : Alain PHILIPPON | ➤ Anne Marie GUILLOUX |
| ➤ Trésorier : Alain GINGOLD | ➤ Bernard HEGON |
| ➤ Trésorière adjointe : Laurence MOREAU | ➤ Michel NEVEU |
| ➤ Secrétaire : Christine BACCETTI | ➤ Fabienne PAUTONNIER |
| ➤ Secrétaire adjoint : Michel ROUILLON | |

1.3 - Notre organigramme



Organigramme
Novembre 2025



1.4 - L'effectif accordé au budget au 31/12/2025



1.5 - les mouvements de l'Equipe en 2025

Les Départs

- ↳ 1 Responsable de service MJPM
- ↳ 1 Agent d'accueil
- ↳ 1 DMJPM –
- ↳ 1 Alternante SP3S

Les arrivées

- ↳ 1 Responsable service MJPM
- ↳ 2 DMJPM (renfort CDD)
- ↳ 2 DMJPM (CDI)
- ↳ 1 Alternante MJPM
- ↳ 1 Comptable à 0,80% en CDD puis à 60% en CDI
- ↳ Création de 2 postes mi-temps de DMJPM volantes et tutrices des nouveaux salariés et des remplacements ➡ recrutements en interne

A noter :

- 3 arrêts de travail longue durée de DMJPM dont 2 reprises mi-temps thérapeutique avec reprise progressive.

Les départs des salariés occasionnent des vacances de poste, le temps non seulement du recrutement du ou des remplaçant(s), et de leur intégration - formation.

1.6 - Les réunions, comités, groupes de travail en 2025 pour l'amélioration de notre organisation

Nom de la rencontre	Participants	Objet	Nbres
Réunions Générales	Ensemble du personnel	Informations, projets, échanges	2
Réunions Cadres	Directrice – RAF – 3 Responsables de Service	Coordination, information, bilan, projets, décisions	24
Réunions Mensuelles	DMJPM/ Assistantes/ Comptables/ Accueil/ RDS/ Directrice / Partenaires	Informations, projets, décisions, invitations partenaires extérieurs	11 dont 6 avec participation partenaires extérieurs
Temps échanges DMJPM par étage	DMJPM/Assistantes/ RDS par étage	Echanges par équipe	10
Réunion Juridique	Juristes /RDS /Directrice	Réorganisation du service	2
Groupes « Risques Professionnels »	Directrice - 1 représentant de chaque fonction	Groupe de travail participatif et dynamique ayant pour mission de diagnostiquer les risques prof., les évaluer et envisager des actions correctives. Dépouillement suite enquête auprès des salariés	4
Groupes « Bientraitance »	Directrice - 1 représentant de chaque fonction	Réflexion collective sur les pratiques professionnelles - promouvoir le bien-être de l'utilisateur – création d'une charte.	2
Groupe Clôture de la mesure	1 représentant de chaque fonction	Révision et mise à jour des modes opératoires liés à la clôture de la mesure.	5
Groupe Prévention des risques liés à l'activité	1 représentant de chaque fonction	A l'aide du Référentiel OSCAR (FNAT), évaluations et renforcement des bonnes pratiques professionnelles	3
Groupe expression	Directrice – Présidente - Personnes Protégées 1 ou 2 salariés	Echanges – Consultation, proposition de création de documents	1
Groupe Grain de sables	1 représentant de chaque fonction	Recensement des points d'amélioration qui peuvent être apportées dans le fonctionnement au sein du collectif	1
Comités suivi Evénements Indésirables	Directrice – 1 représentant de chaque fonction	Groupe pluridisciplinaire s'assurant à travers l'étude des événements indésirables signalés qu'une réponse adaptée a été apportée, ajuste le fonctionnement ou l'organisation si besoin	3
Comité Ethique	Directrice - 1 représentant de chaque fonction – le requérant	Promouvoir une démarche Ethique dans les services, acquérir les principes de base de la communication bienveillante ; Présentation et méthode Ethique aux nouveaux salariés	2
Analyses des pratiques	DMJPM - Assistantes/Pole ACF	Endroit privilégié d'échanges avec un tiers extérieur	5 - 2
Réunions CSE	2 DP - 1 cadre - Direction	Echanges et réponses aux questions des salariés	11

1.7 – La formation des salariés en 2025

♦ Formation Equipier évacuation : Guide serre file - STE ABSKILL (72)

Objectif

Cette formation vise à garantir la sécurité de tous et à renforcer la coordination entre les membres de l'équipe en cas d'urgence

- *Préparer les participants à assurer une évacuation sécurisée.*
- *Apprendre les rôles et responsabilités de chacun, ainsi que les procédures à suivre.*

⇒ 5 salariés - 24 janvier 2025

♦ Formation Tutorat en SMJPM – FNAT Paris (75)

Objectif : *Identifier le rôle du tuteur - Organiser les transferts de compétences - Soutenir le tuteur et optimiser son parcours durant sa formation.*

⇒ 2 DMJPM – 17 et 18 avril 2025

♦ CNC - Certificat National des Compétences- UNAFOR – Paris (75)

Objectif : *Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire et développer des connaissances pluridisciplinaires nécessaires à l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs.*

⇒ 1 mandataire - Mai 2025 à juin 2026

Chaque année, au moins un mandataire en poste part en formation par ordre d'ancienneté. Il est remplacé par ses collègues sur les périodes d'absences prévues.

A noter : Depuis de la rentrée de septembre 2024, le CNC est remplacé par la licence professionnelle. Celle-ci comporte 150 d'heures théoriques de plus que le CNC.

Jusqu'en 2027, les deux formations vont co-exister, aussi les salariés auront le choix sur cette période, mais à compter de 2028, il n'existera plus que la licence professionnelle.

♦ Analyses des pratiques - ESTA Paris (75010) – FNAT Paris (75008)

Objectif : *Permettre un espace d'expression et de prise de recul face à des situations difficiles ou marquantes. Consolider une culture professionnelle commune par la capacité à établir une communication suffisante de régulation du travail collectif.*

En ont bénéficié en 2025, les :

- ⇒ Mandataires - En groupe de 9/10 – 5 séances en intra entreprise - Elsa TUFFA - Formateur Psychologue –
- ⇒ Assistantes des DMJPM et agents d'accueil - 2 séances avec Elsa TUFFA.
- ⇒ 2 Responsables de service – 1 fois par trimestre – FNAT

♦ Formation MAC STT (Sauveteur secouriste du travail) – ATTITUDE FORMATION – Le Mans

Objectif : *Maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de la formation initiale. Préparer les apprenants à faire face efficacement à différentes situations d'accident et de mettre en œuvre leurs compétences au profit de la prévention.*

- ⇒ 1 salarié – 17 novembre 2025

♦ Formations Inter Associations Budget Niveau 1-2-3 – Ste SIGMA Toulouse (31)

Objectif : *Meilleure maîtrise du logiciel qui évolue.*

- ⇒ 25 salariés – 9 au 12 Décembre 2025

♦ Formation des Administrateurs Unit et Magis – Ste SIGMA Toulouse (31)

Objectif : *Meilleure maîtrise du logiciel qui évolue / aide au pilotage*

- ⇒ 3 Cadres – 8 au 12 Décembre 2025

Zoom sur les Evènements Indésirables, les réclamations traitées et suivi des dispositions particulières en 2025

Depuis 2018, un groupe gère les évènements indésirables dont les réclamations écrites ou orales des usagers.

Ce dispositif a pour objectif :

- De corriger les fonctionnements susceptibles de créer un dommage aux usagers et/ou aux professionnels
- De repérer les situations de maltraitance
- De garantir la sécurité des personnes et la qualité du service



Le groupe est pluridisciplinaire, il se réunit le 1^{er} jeudi qui suit le trimestre civil et traite les réclamations du trimestre écoulé. Il s'agit de prendre connaissance des réclamations et de s'assurer qu'une réponse adaptée a été apportée. Si la réponse est jugée insatisfaisante, la fiche est revue à la réunion suivante.

Tout salarié a la possibilité d'établir une fiche de signalement qui sera traitée par le groupe.

En parallèle, notre Gestion Electronique des Documents intègre un circuit à travers lequel les réclamations écrites des usagers sont dirigées vers les Responsables de Service et/ la Direction.

◆ En 2025

☞ **21 Fiches de signalements d'événements indésirables** ont été créées contre 29 en 2024

Dont :

- 18 Fiches créées à la suite de comportements inadaptés de la Personne Protégée envers l'ATH
- 1 Fiche créée à la suite d'un comportement inadapté de la famille
- 2 Fiches créées à la suite de comportements inadaptés de la part de partenaires

☞ **11 réclamations** ont été enregistrées contre 10 en 2024.

Dont :

- 8 Soit Transmis adressés au juge par la Personne Protégée
- 3 Soit Transmis adressés au juge par la famille (sœur, conjointe, mère)

☞ **7 personnes protégées** ont fait l'objet de mesures spécifiques concernant les modalités de rencontres (RDV ATH ou à l'extérieur), en lien avec des problématiques de comportements.

Les faits marquants de l'année 2025

- Changement de prestataire informatique au profit de Synappse : Important travail sur la cyber-sécurité (sauvegarde des boîtes mails stratégiques (boîtes mails partagées et celles des cadres). Mise en place des mails indésirables en quarantaine pour blocage ou approbation. Mise en place d'un message de vigilance aux utilisateurs pour les mails provenant de l'extérieur et comportant un lien.
- Equipement des PC portables pour tous. Les DMJPM peuvent désormais utiliser les portables en visites à domicile.
- En mars 2025, l'ATH a participé à la première édition de la **Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM)** en organisant une Porte Ouverte. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une quinzaine de personnes : partenaires, banques, assistantes sociales.
- Présence de l'ATH à la Journée des Solidarités le 26 avril 2025 place de la république, organisée par la mairie du Mans
- Modification de l'agrément pour 1120 mesures de protection (augmentation capacitaire de 50 mesures de protection) et de 20 MAJ en juin 2025.
- Intervention de Monsieur LE FORESTIER directeur général adjoint de TARMAC lors du CA du 18/11/2025 pour une présentation de TARMAC : 10 salariés de l'ATH ont participé à cette rencontre.
- Présentation de l'ATH à l'UNAFAM le 05/11/2025 - Directrice - présidente – Une responsable de service MJPM Unafam a proposé de dispenser des actions de sensibilisation aux troubles psychiques aux équipes.

Notre journée porte ouverte



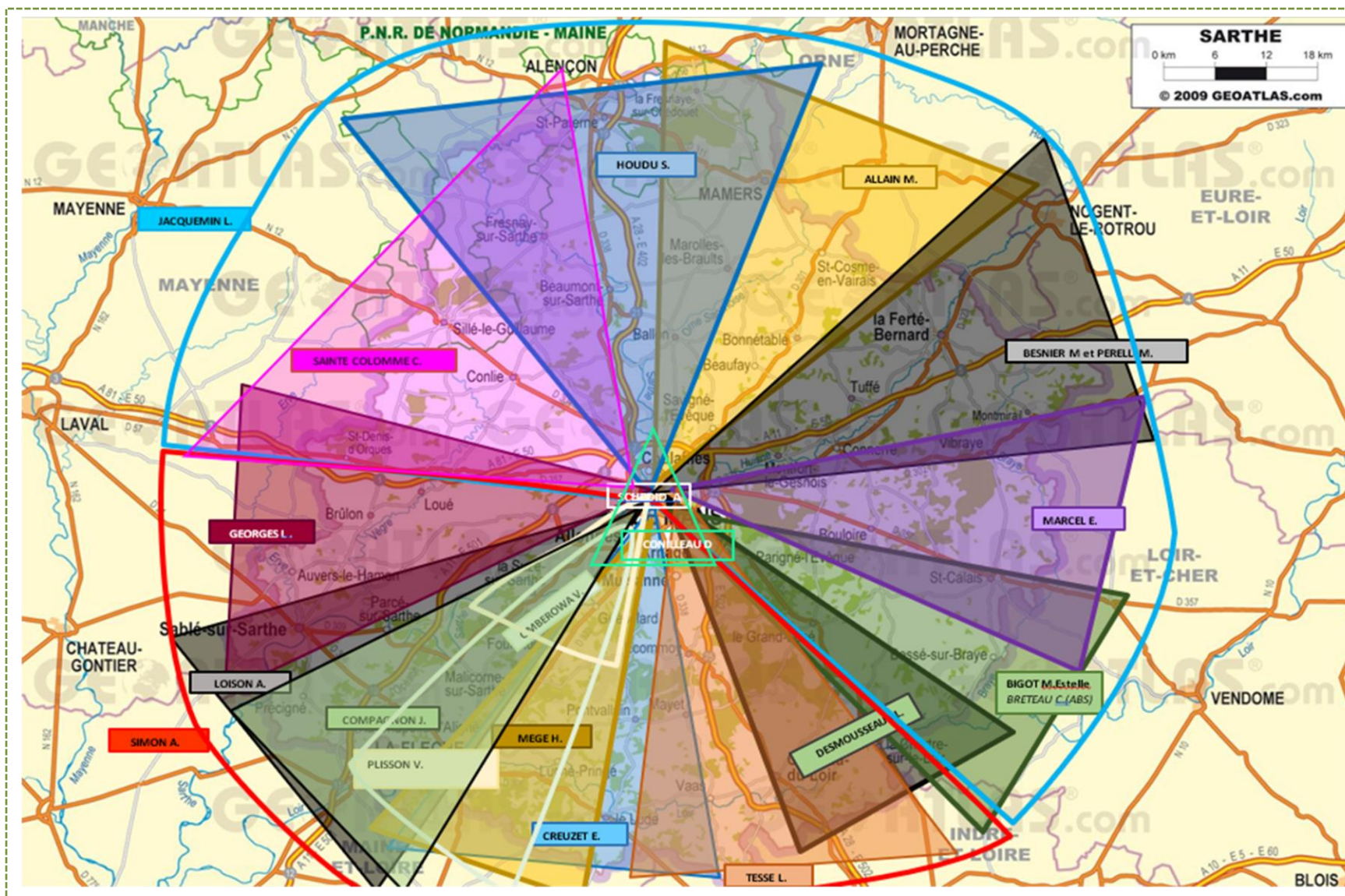
Intervention de M. FORESTIER -TARMAC



La carte des secteurs des DMJPM

L'ATH intervient sur tout le département de la Sarthe. Chaque DMJPM a en charge un secteur géographique d'intervention, ce qui lui permet d'optimiser ses déplacements, d'être identifié par les partenaires et d'assurer un service de proximité aux usagers.

Le territoire est découpé en camembert à partir de l'agglomération Mancelle.



2 - L'ACTIVITE DU SERVICE MJPM EN 2025

2.1 - Le nombre de mesures par types de mandat en 2025

Les missions de l'ATH sont définies par le Juge dans le Jugement de désignation (actes d'administration ou de disposition).

738 Curatelles

Régime d'Assistance

La curatelle est une mesure de protection judiciaire pour des personnes qui, bien que pouvant agir personnellement ont besoin d'être assistées dans les actes les plus importants concernant la gestion de leur patrimoine, et peuvent être assistées dans certains actes concernant la protection de leur personne.

Les mesures de curatelles sont prises pour une durée maximale de 5 ans, renouvelable, voire dans certains cas 10 ans.

364 Tutelles

Régime de représentation

La tutelle concerne les personnes dont l'altération des facultés nécessite d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile.

Les mesures de tutelles sont prises pour une durée maximale de 5 ans, renouvelable, voire dans certains cas 10 ans.

8 Mandats Spéciaux

La sauvegarde de justice est une mesure de protection provisoire caractérisée par l'urgence. Le Juge peut désigner un mandataire spécial pour accomplir certains actes déterminés.

Une fois les actes réalisés, la mesure prend fin.

Au
31/12/2025

1111
personnes
protégées

1 Mesures d'Accompagnement Judiciaire

La MAJ est une mesure Judiciaire (à la différence de la MASP) par laquelle le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

La durée ne peut excéder 2 ans, renouvelable 2 ans.

Au 31 décembre 2025, **1111** mesures de protection sont gérées par l'ATH, contre **1079** fin 2024.

2.2 - Evolution du nombre de mesures par types entre 2021 et 2025 (solde au 31/12 de chaque année)

Comme chaque année ce sont les **curatelles (mesures d'assistance)** les plus représentées puisqu'elles représentent **66.4%** des mesures exercées.

Les mesures de **tutelles (représentation)** représentent **32.76 %** des mesures exercées.

Parmi les nouvelles mesures, ce sont les mesures de curatelle les plus représentées en 2025 (33 nouvelles tutelles pour 62 curatelles et 13 sauvegardes), tandis qu'en 2024 il s'agissait des mesures de tutelles.

Il y a 8 **mandats spéciaux** (mesure provisoire pour 1 an renouvelable une fois) sur l'année 2025 contre 20 en 2024.

Le niveau d'activité du service au 31/12/2025 est de **1111 personnes protégées** contre 1079 fin 2024.

Parmi les curatelles exercées :

- **19 personnes** sont placées sous **curatelle simple** (*sans gestion des revenus*), soit **2.57%** des curatelles
- **15 personnes** bénéficient d'une **curatelle Aménagée** (*curatelle qui permet de restituer des capacités à la personne pour s'adapter à ses capacités et besoins*) soit **2.03%** des curatelles.

TYPES MESURES	2021	2022	2023	2024	2025
Tutelles	318	314	309	345	364
Curatelles	693	695	705	713	738
Mandats Spéciaux	2	4	5	20	8
MAJ	4	2	3	1	1
TOTAL	1018	1017	1023	1079	1111

Le nombre de **Mesure d'Accompagnement Judiciaire (éducative)** est de 1, identique à 2024. Une MAJ ne peut être ordonnée qu'après l'échec d'une MASP (*Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé*).

(Suite) Evolution du nombre de mesures par types ↗

L'ATH gérait également en 2025, **11 mesures Ad 'hoc** contre 18 en 2024.

Une mesure ad 'hoc est confiée par le juge dans le cadre d'une mission particulière, pour un acte bien déterminé (ex : défendre les intérêts d'une personne dans une procédure devant le juge d'instruction, assistance dans le cadre d'une procédure de divorce, contrat de mariage, règlement d'une succession, souscription d'une assurance-vie, obligation alimentaire, règlement succession dans le cadre d'une habilitation familiale, représentation aux Assises...).

Cette mesure se justifie le plus souvent par l'existence d'un conflit d'intérêts entre ceux de la personne visée par l'acte et la mission de son représentant légal.

L'ATH dépassait son agrément (1070) de près de 50 mesures dès mars 2025. La direction et le Conseil d'administration ont à cet égard alerté les financeurs et les JCP.

En juin, la préfecture a acté en réponse, une extension capacitaire de 1120 mesures de protection et 20 MAJ.

2.3 - Flux et évolution des mesures en 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Entrées	+97	+79	+124	+143	+108
Sorties	-53	-78	-64	-65	-70
Entrées nettes (entrées – sorties)	+44	+1	+60	+78	+38

Motifs des entrées en 2025

Origines des entrées en 2025	Nombres de nouvelles mesures
Ouvertures de mesure	95
Transferts de la famille	3
Transferts autre DMJPM	10
TOTAL	108

Motifs des sorties en 2025

Origines des sorties en 2025	Nombres de fin de mesures
Décès	52
Mainlevées	3
Transferts vers autre mandataire	12
Transfert vers famille	1
Caducités	2
TOTAL	70

Au total, **108 nouvelles mesures** ont été prises en charge durant l'année 2025 et **70 ont pris fin**.

Il y a eu moins de nouvelles mesures en 2025 qu'en 2024 mais le pilotage de l'activité a été plus complexe en raison du dépassement d'agrément sans moyen humain supplémentaire et à l'arrivée concentrée de nouvelles mesures sur les premiers et quatrièmes trimestres. Près de 50 nouvelles mesures en 4 mois.

88 % des mesures reçues en 2025 sont des **premières mesures pour les PP**, le reste émanant de transferts d'autres mandataires ou familles.

74 % des mesures se sont **terminées** en raison de décès qui reste donc la principale cause des fins de mesure.

La caducité s'explique par l'absence de certificat médical à l'échéance de la mesure ou l'absence de la personne à l'audition. Elle n'est pas forcément le reflet d'un retour des capacités.

2.4 Répartition des nouvelles mesures de protection par tribunaux

L'essentiel des mesures reçues en 2025 provient du **Tribunal Judiciaire du Mans**, **86 mesures** et correspond principalement pour **79** d'entre elles à des **premières mesures** de protection pour les personnes concernées. La mise en place d'une nouvelle mesure représente la plupart du temps un travail administratif et financier plus important que lorsqu'il s'agit d'un transfert où les éléments nous sont déjà transmis.

Trimestres	Tribunaux	Ouvertures de nouvelles mesures	Transferts d'un autre DMJPM	Transferts de la Famille	Total arrivées mesures par tribunaux	Total arrivées mesures par semestre
1 ^{er} semestre	Tribunal Le Mans	38	4	1	43	60
	Tribunal La Flèche	9	4	2	15	
	Autres tribunaux	2	0	0	2	
2 ^{eme} Semestre	Tribunal Le Mans	41	2	0	43	48
	Tribunal La Flèche	5	0	0	5	
	Autres tribunaux	0	0	0	0	
TOTAL		95	10	3	108	

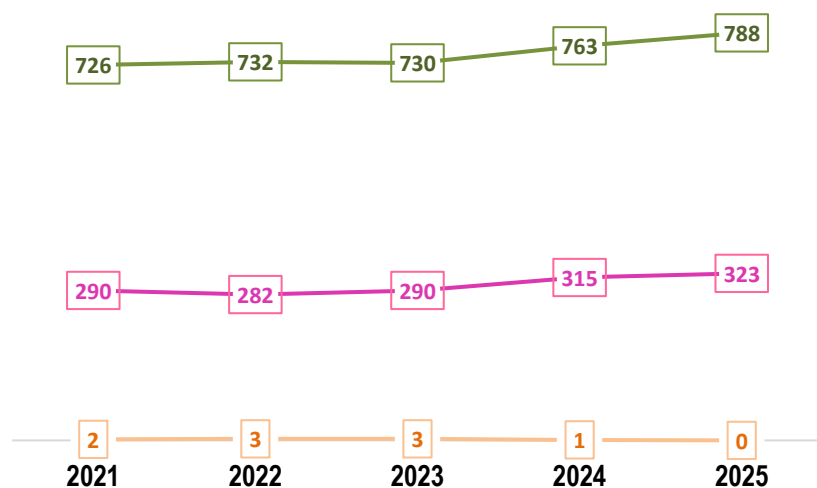
2.5 - Evolution du nombre de mesures par tribunaux de 2021 à 2025 *(au 31/12 de chaque année)*

La répartition des mesures de protection par les 2 principaux tribunaux reste quasiment identique aux années précédentes.

Le Tribunal Judiciaire du Mans reste toujours le principal prescripteur et est à l'origine de **70.9 %** des mesures exercées. Cela est cohérent avec l'étendu de sa juridiction sur le département.

Il est également à l'origine de la mesure éducative (Mesures d'Accompagnement Judiciaire) et de 10 mesures ad 'hoc sur 11.

— Tribunal Le Mans — Tribunal La Flèche — Autres tribunaux



TRIBUNAUX	2021	2022	2023	2024	2025
Le Mans	726	732	730	763	788
La Flèche	290	282	290	315	323
Autres	2	3	3	1	0
TOTAL	1018	1017	1023	1079	1111

3 – LES CARACTERISTIQUES DE NOTRE PUBLIC DE 2021 à 2025

3.1 - Répartition des personnes protégées selon la mesure de protection et leur lieu de vie au 31 décembre 2025

Types de mandats au 31/12/2025	Domicile	Etablissement	Total mesures
Tutelles	133	231	364
Curatelles	638	100	738
Mandats Spéciaux	6	2	8
MAJ	1	0	1
Total	778	333	1111

Les établissements dans lesquels sont hébergées les personnes protégées sont très variés : EHPAD, Foyers d'hébergement, MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), Foyer de vie, FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ...

Les personnes placées sous mesure de **curatelle** vivent pour **86.5 %** d'entre elles à **domicile**, contre **13.5 %** en **Établissement**, tandis que **63.4 %** des personnes placées sous **mesure de tutelle** vivent en **établissements**.

3.2 – L'Evolution de la répartition des personnes protégées en % par mode d'hébergement de 2021 à 2025

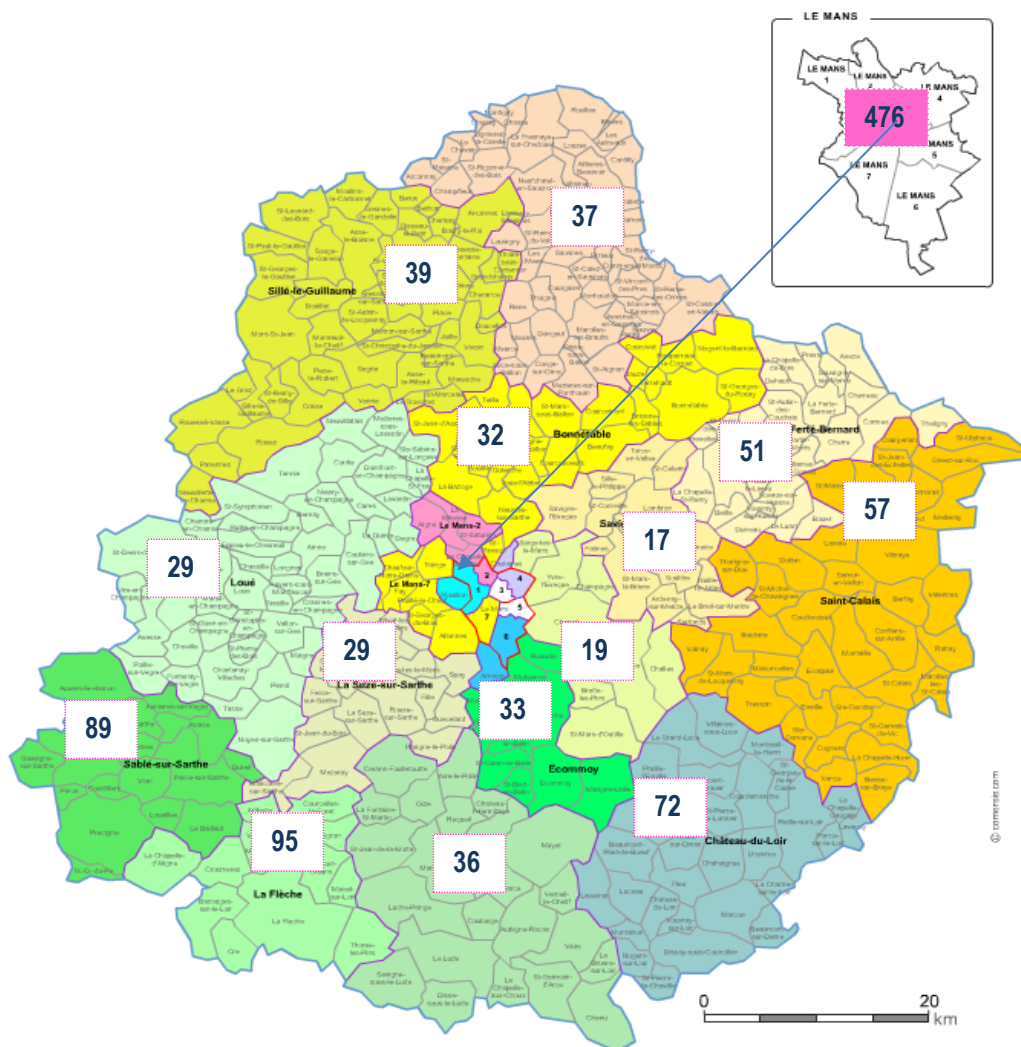
	2021	2022	2023	2024	2025
A domicile	70.4%	71.2%	70.8 %	70.5%	70%
En Etablissement	29.6%	28.8%	29.2%	29.6%	30%

Plus des 2/3 des personnes accompagnées résident à domicile.

Cette répartition évolue peu d'une année sur l'autre.

La prise en charge des personnes protégées continue de se complexifier en raison des profils rencontrés (troubles psychiatriques importants, conduites addictives) et des difficultés à pouvoir mobiliser des partenaires de santé.

3.3 – Répartition du lieu de vie des personnes protégées en 2025 par cantons

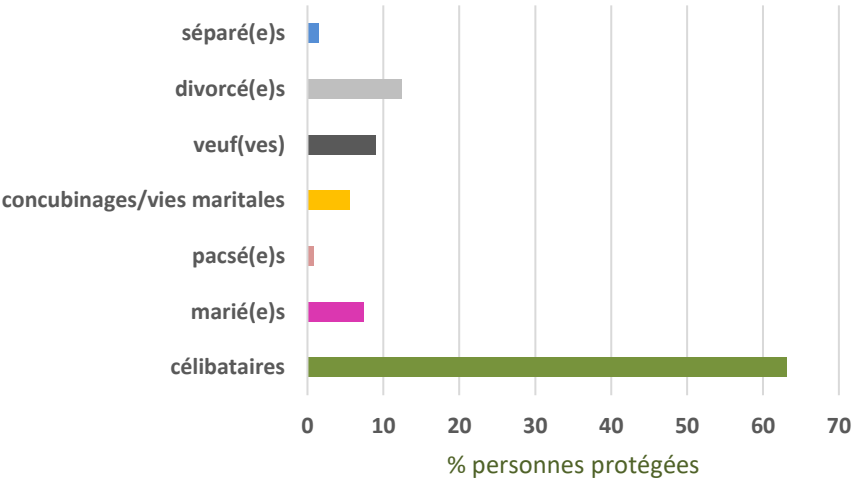


- Le Mans et son agglomération concentrent **42.7%** des personnes protégées suivies à l'ATH.
- **335** Personnes Protégées habitent Le Mans même, 314 en 2024.
- Une majorité des personnes protégées résident dans le sud du département.

3.4 - Evolution des personnes protégées en % selon la situation familiale de 2021 à 2025

Situations patrimoniales	2021	2022	2023	2024	2025
Célibataires	65%	69%	67.5 %	65.2%	63.1%
Marié(e)s	8%	7%	5.9 %	7.1%	7.5%
Pacsé(e)s	1%	0.5%	0.80 %	1%	0.9%
Vie Maritale/Concubinage	6%	5.5%	7.4 %	5.7%	5.6%
Veuf(ve)s	7%	7%	7.2 %	8%	9%
Divorcé(e)s	10%	9%	9.7 %	11.5%	12.4%
Séparé(e)s	3%	2%	1.5 %	1.5%	1.5%

Situation matrimoniale des personnes protégées en 2025



Une très grande majorité des personnes suivies par l'ATH sont célibataires (environ 86%).

En effet, seules **7.5%** sont **mariées**, **0.9%** **pacsées** et **5.6%** **ont une vie maritale**.

3.5 – Evolution de la répartition des personnes protégées par tranche d’âge de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
18 à 20 ans	0.90%	0.5%	0.5%	0.8%	0.6%
21 à 40 ans	27.1%	26.8 %	26.6%	23.7%	22.7%
41 à 60 ans	38.4%	38.1%	37.6%	37.3%	36.8%
61 à 70 ans	16.2%	16.8%	17.3%	17.8%	17.8%
Plus de 70 ans	17.4%	17.7%	18%	20.3%	22.1%

Tout comme les années précédentes, une majorité de personnes protégées est âgée de **41 à 60 ans (36.8 %)**

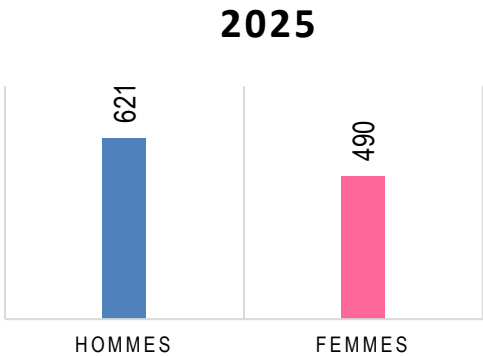
Toutefois on continue d’observer un léger déclin, d’année en année, des moins de 60 ans au profit de l’augmentation des plus de 70 ans.

A noter que parmi la tranche des plus de 70 ans, 10 personnes ont entre 95 et 100 ans (3 hommes/7 femmes). 1 femme a entre 100 et 105 ans.

3.6 – Evolution de la répartition par sexe de 2021 à 2025

Toutes mesures confondues, la répartition par sexe est sensiblement la même d’une année sur l’autre et identique entre 2024 et 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Hommes	57.5%	56.7%	57%	55.9%	55.9%
Femmes	42.5%	43.3%	43%	44.1%	44.1%



Les mesures de protection confiées par les tribunaux concernent davantage des hommes.

3.7 – Les tranches de revenus des personnes protégées en 2024 et 2025

Revenus 2024 ayant permis le calcul des frais de gestion de 2025.

Tranches	Tranches 2024 des ressources annuelles min. max.	Nbre de dossiers présents au 31/12/2023 et facturés au 31/12/2024	% des majeurs par tranche	Tranches 2025 des ressources annuelles min. max.	Nbre de dossiers présents au 31/12/2024 et facturés au 31/12/2025	% des majeurs par tranche
Tranche 1	0.00€ - 11 612.28 €	205	20.94%	0.00€ - 12 058.56 €	207	20.64%
Tranche 2	11 612.29 € - 20 814.72 €	652	66.60%	12 058 57 € - 21 272.80 €	663	66.10%
Tranche 3	20 814.73 € - 52 036.80 €	120	12.26%	21 272.81 € - 53 182.00 €	132	13.16%
Tranche 4	52 036.81 € - 124 888.32 €	2	0.20%	53 182.01 € - 127 637.80 €	1	0.10%
Tranche 5	124 888.33 € - 9 999 999.99 €	0	0.00%	127 637.81 € - 9 999 999.99 €	0	0.00%

A noter :

En 2025, plus de la moitié des personnes protégées ont entre 12 058 57 € et 21 272.80 € soit un revenu compris entre le montant de l'AAH (1033 € par mois en 2025) et le SMIC.

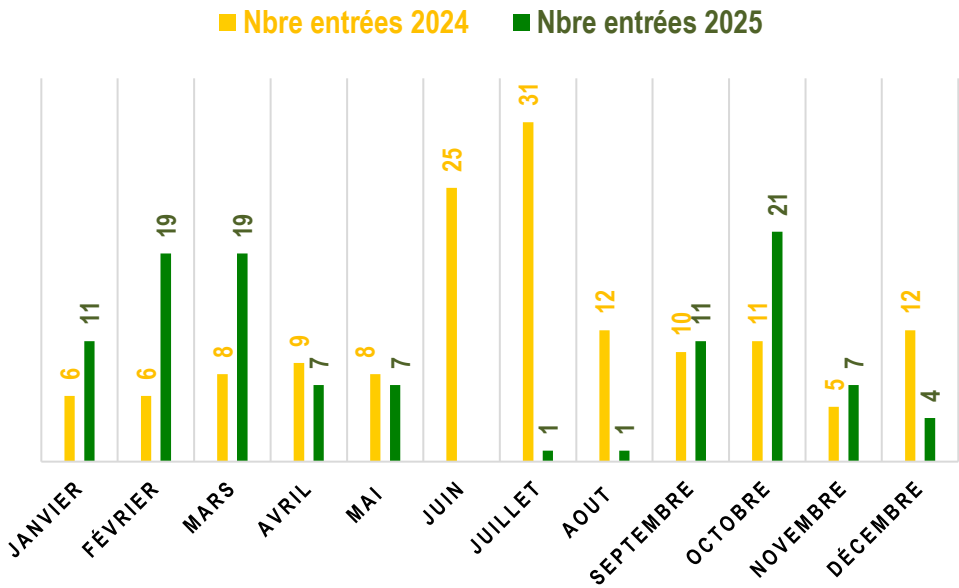
Nous n'avons aucune personne protégée dans la tranche la plus élevée.

4 – NOS INTERVENTIONS AUPRES DU PUBLIC en 2023, 2024 et 2025

4.1 – Les délais d'ouverture

Le délai d'ouverture, 1^{ère} visite avec la personne protégée, en 2025 est de 73 **jours en moyenne** contre **47 jours** en 2024. Cette importante dégradation s'explique par l'arrivée regroupée des mesures et non lissée sur l'année sans parler du dépassement de l'agrément.

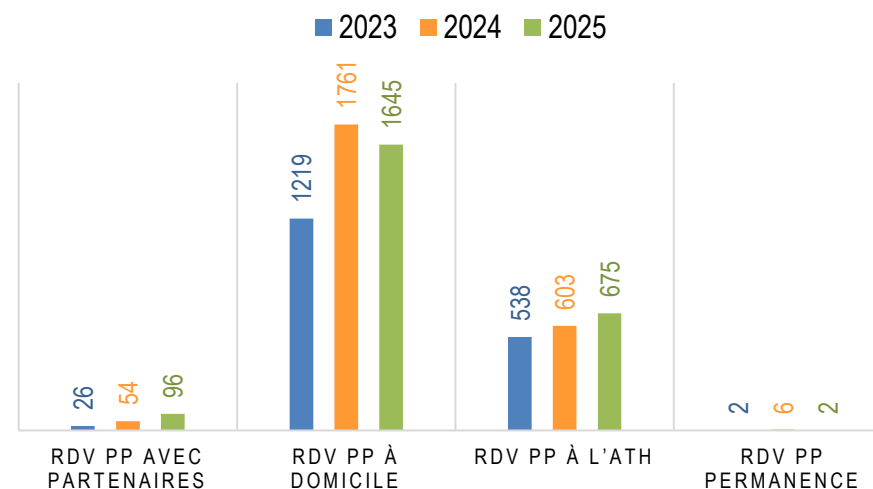
Mois	Nbre entrées 2024	Nbre entrées 2025
Janvier	6	11
Février	6	19
Mars	8	19
Avril	9	7
Mai	8	7
Juin	25	0
Juillet	31	1
Aout	12	1
Septembre	10	11
Octobre	11	21
Novembre	5	7
Décembre	12	4



Les deux responsables de service sont présents lors de la majorité des ouvertures de nouvelles mesures afin de présenter l'institution et le cadre de notre intervention. Ils ne sont que deux au budget tandis que le nombre de mesure ne cessent d'augmenter.

4.2 – Le nombre de RDV avec les personnes protégées

	2023	2024	2025
Rdv PP avec partenaires	26	54	96
RDV PP à domicile	1219	1761	1645
RDV PP à l'ATH	538	603	675
RDV PP permanence	2	6	2
TOTAL	1785	2424	2418



Alors qu'en 2024, le nombre de RDV avait considérablement augmenté par rapport à l'année précédente, on observe une stagnation en 2025 par rapport à 2024 malgré 32 mesures supplémentaires ayant fait l'objet d'un ou plusieurs RDV.

Les RDV à l'ATH ont augmenté ainsi que les RDV en présence des personnes protégées avec des partenaires.

Dans un contexte d'absence maladie longue durée de leurs collègues, les mandataires ont vu leur charge de travail s'alourdir et nous avons autorisé la réduction des visites afin de ne pas dégrader le suivi administratif des dossiers.

L'augmentation des RDV à l'ATH et avec les partenaires marquent la volonté de gain de temps et de soutien dans la prise en charge des personnes protégées.

Nous avons mis en place un mi-temps de volance en juin mais les effets de décharge n'ont pas été ressentis avant la fin de l'année.

A noter que ces chiffres reposent sur la manière dont le RDV a été saisi par le collaborateur dans notre outils métier.

5 – L'ACTIVITE DES FONCTIONS SUPPORT de 2021 à 2025

5.1 - Evolution du nombre de factures et ordonnancements traitées entre 2021 et 2025

Les Factures

	2021	2022	2023	2024	2025
Factures	21308	20190	20790	20885	22296

En 2025, l'augmentation de **6.8 %** permet de mesurer l'impact du travail administratif et comptable liée aux dossiers supplémentaires.

Les modes de paiements utilisés par le DMJPM

Les Prélèvements

	2021	2022	2023	2024	2025
Prélèvements	52063	49904	56660	62150	67481

En 2025, + 8.6% de prélèvements. Evolution à la hausse depuis 2021 liée aux souhaits des créanciers.

Les Virements

En 2025, + 2.86 % de virements ont été effectués par rapport à 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Virements	92718	83346	91420	90895	93496

(suite) Les modes de paiements utilisés par le DMJPM

Les Bons d'Achats

	2021	2022	2023	2024	2025
Bons d'Achats	2380	1921	2142	1761	2020

En 2025, **259** de bons d'achats de plus qu'en 2024 ont été édités, soit **14.7%** supplémentaires. Cette évolution est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de mesures nouvelles

Les chèques

L'usage des chèques est stable malgré une hausse du nombre de mesures. Leur recours n'a lieu qu'en cas d'empêchement de procéder à un virement où prélèvement.

	2021	2022	2023	2024	2025
Chèques	436	294	256	208	213

5.2 - Evolution du nombre de courriers et de requêtes entre 2021 et 2025

Les courriers

	2021	2022	2023	2024	2025
Courriers	30433	30169	31275	39114	44678

En 2025, la hausse du volume de courrier reflète l'augmentation du travail administratif en lien avec l'augmentation des mesures et la complexité des dossiers.

Les requêtes

	2021	2022	2023	2024	2025
Requêtes	141	116	110	181	195

En 2025 :

- 51 requêtes ont été adressées au tribunal de proximité de la Flèche.
- 143 requêtes ont été adressées au tribunal judiciaire du Mans, principal prescripteur de mesures.
- 1 requête adressée à un tribunal hors département.

6 – L'ACTIVITE DU POLE JURIDIQUE 2025

Le pôle juridique se compose de 2 juristes pour 1,10 ETP.

Elles sont soutenues par une assistante administrative par semaine à savoir le lundi toute la journée et le vendredi après-midi.

Le traitement de certains dossiers juridiques s'étale parfois sur plus d'une année, voire parfois sur plusieurs années.

En 2025, **93** dossiers juridiques ont été ouverts auprès des juristes contre 70 en 2024.

La file active au 31/12/2025 s'élevait à **255** dossiers contre **194** en 2024. Cela s'explique en partie par l'augmentation du nombre de mesures confiées à l'ATH et la complexification de certains dossiers.

6.1 - Actes de disposition en 2025

Les actes de disposition sont principalement des **successions** ou des **ventes**.

	Nombre de nouveaux dossiers	Nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2025
Donations	1	3
Successions	53	156
Ventes Immobiliers	22	44
Acquisition Bien Immobilier	1	1
Totaux	77	207

Comme les années précédentes, la majorité de l'activité du pôle juridique concerne **des actes de disposition** qui engagent le patrimoine des Personnes Protégées (**82 %** des actes de la file active).

6.2 - Autres actes en 2025

Autres Actes	Nombre de nouveaux dossiers	Nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2025
Baux (conclusion, résiliation, litige)	2	9
Procédures civiles (divorce, licenciement, annulation mariage, servitude)	7	24
Procédures pénales	1	6
Procédures administratives	0	2
Mandats Ad 'hoc	4	13
Totaux	14	54

En 2025, nous constatons l'augmentation de dossiers juridiques en lien avec des procédures civiles.

7 – NOS PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION CONTINUE EN 2026

Au cours du premier semestre :

- ♦ Modification des enquêtes de satisfaction afin de proposer une enquête distincte pour l'accueil physique. Préalablement regroupée avec l'enquête de satisfaction globale, les répondants de 2024 étaient rarement utilisateurs de l'accueil et notre échantillon était alors peu significatif. Cette enquête a été soumise à relecture lors d'un groupe d'expression et est en cours à l'accueil.
- ♦ Participation à la semaine de la protection juridique des majeurs avec la participation de l'UNAFAM et poursuite des interventions de partenaires aux réunions des DMJPM.
- ♦ Lancement d'une enquête de satisfaction en juin 2026 sur les thèmes de l'accueil téléphonique, la relation avec les DMJPM et le service en général.
- ♦ Travaux de différents groupes pluridisciplinaires en cours, pour actualisation de procédures existantes (fin de mesure, ouverture de mesure, maîtrise des risques liés à l'activité...) et création de procédures manquantes (admission au bénéfice de l'aide sociale)

Au cours du second semestre :

- ♦ Poursuite de la réorganisation du service avec la mise en place d'un mi-temps de coordination – cadre technique pour améliorer le suivi et le soutien de l'activité pour les RDS et DMJPM : respect des obligations légales, suivi des droits, des RDV et soutien pour les situations complexes.
- ♦ Révision du projet de service probablement avec un tiers extérieur à partir de septembre.
- ♦ Appel à candidature pour un DMJPM référent bientraitance – animateur du groupe éthique. Le groupe éthique ayant du mal à vivre, un animateur permettrait de s'assurer de son bon fonctionnement et de la capitalisation des situations/décisions prises pour restitution à l'équipe.